

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 29 Février 2024, au lieu habituel, à 19h00****Date de la convocation : 20 février 2024****Président de séance : M. Stéphane GIBERT, 1^{er} Adjoint au maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **13**
- présents : **10**
- votants : **11**
- absents : **1**

Liste des membres : M GIBERT Stéphane, M BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, M. SPECEL Gérard, M PHILBEE Paul, Pierre PHILIPON**Procuration (s) : André BRIVADIS donne procuration à Stéphane GIBERT****Mme SCIORTINO Pascale donne procuration à Gérard SPECEL****Absent : M. WENGER Stéphane****Secrétaire de séance : Bernard VIALANEIX****2024 – 14 Approbation compte financier unique 2023 Budget ALSH**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3

Vu la délibération D 63 du 11 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget Annexe de l'ALSH présenté par Monsieur LAVERROUX adjoint délégué au centre de loisirs qui peut se résumer ainsi :

2024

LA CHAISE-DIEU - CENTRE D'ANIMATION DE LA TOUR - CFU - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	23 783,60	197 263,90	221 047,40
	Recettes réalisées (1)	B	8 112,62	215 602,33	223 714,95
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 867,00	234 068,09	254 935,09
	Dépenses réalisées (1)	E	15 137,97	214 473,47	229 611,44
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 025,45	1 128,86	-7 896,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-2 918,50	36 804,19	33 885,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-11 943,95	37 933,05	25 989,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-11 943,95	37 933,05	25 989,10

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vu le Compte Financier Unique 2023 de l'ALSH.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de L'ALSH, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ; Après en avoir délibéré le conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix pour s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 DU Budget Annexe ALSH ;

DONNE pouvoir à Mr le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 1er Adjoint
Stéphane GIBERT

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	3
	CONTRE	0
	POUR	8